



DOSSIER DE PRESSE

Entreprises : améliorer la compétitivité en réduisant les déchets
Expérimentation « 50 Entreprises témoins »

— 15.11.12



SOMMAIRE

Mieux produire pour gagner en compétitivité

- 1. L'expérimentation « 50 Entreprises témoins » a permis d'économiser 1,5 million d'euros / an**
 - a. Un accompagnement sur-mesure pour chaque entreprise
 - b. Des résultats concrets en matière de réduction et recyclage des déchets
- 2. Améliorer les performances économique et environnementale des entreprises**
 - a. Une rentabilité variable en fonction du type d'actions menées
 - b. Les entreprises mesurent mieux le coût de leurs déchets
- 3. BEL'M & FACOM : des actions exemplaires et reproductibles de réduction à la source des déchets**
- 4. L'ADEME aide les entreprises à réduire leurs déchets**

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

Mieux produire pour gagner en compétitivité

En France¹, les déchets des **entreprises (hors BTP et agriculture) représentent 106 millions de tonnes (Mt) par an** sur les **770 millions de tonnes de déchets produits** :

- 98 Mt/an de déchets non dangereux (bois non traité, matières plastiques, métaux), dont 4,8 Mt/an collectés avec les ordures ménagères par les collectivités ;
- 8 Mt/an de déchets dangereux (cartouches, solvants, peintures ...).

Outre ces 106 Mt/ an de déchets produits par les entreprises, les ménages en produisent 31,9 Mt/an qui résultent pour l'essentiel de produits mis sur le marché par les entreprises.

De fait, les entreprises, comme les collectivités, ont un grand rôle à jouer dans la réduction des déchets à la source, dans l'utilisation de ressources renouvelables et dans la valorisation des déchets c'est-à-dire dans le fait de favoriser le recyclage, le réemploi et la réparation. Les entreprises peuvent agir à deux niveaux : réduire leurs déchets de production, mais aussi les futurs déchets générés (en fin de vie) par leurs produits et services.

En effet, 65 milliards de tonnes de matières premières ont été injectées dans l'économie en 2010 et ce chiffre devrait passer à 82 milliards de tonnes en 2020. Une part importante de ces matières n'est pas intégrée dans les produits ou leurs emballages et constituent les déchets de production dans les entreprises : les déchets consécutifs à l'utilisation de ces matières premières augmenteront eux aussi. **La réduction à la source de ces déchets, c'est-à-dire la sélection de la juste quantité et l'utilisation efficiente des matières premières lors de la phase de production, permet aux entreprises de limiter leurs coûts, donc de gagner en compétitivité.**

La réduction à la source des déchets participe de la transformation de notre modèle économique. Moins consommer, c'est en effet réduire ses coûts et son impact sur l'environnement. C'est une première étape dans l'évolution globale des processus industriels d'une entreprise :



Pour mettre en place ce cercle vertueux, les entreprises doivent innover à deux niveaux :

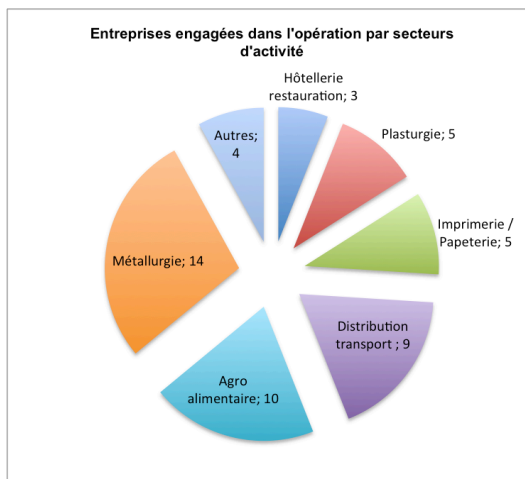
- gagner en efficacité dans l'utilisation des ressources,
- transformer le cycle de vie de leur produit ou service.

Ainsi, en novembre 2010, l'Agence a lancé un appel à candidatures national pour sélectionner « 50 Entreprises témoins » afin qu'elles se prêtent à une expérimentation sur la réduction et le tri à la source de leurs déchets.

¹ Chiffres clés Déchets – édition 2012 (année de référence : 2009)
www.ademe.fr / Twitter : [@ademe](https://twitter.com/ademe) et [@ecocitoyens](https://twitter.com/ecocitoyens)
[Blog ADEME Presse](#)

L'expérimentation « 50 Entreprises témoins » a permis d'économiser 1,5 million d'euros / an

Près de 380 entreprises ont répondu à l'appel à candidatures de l'ADEME « Entreprises témoins ». L'implication des Fédérations professionnelles en lien direct avec les entreprises (ACFCI, MEDEF, CGPME, ANIA, PERIFEM, FIM, UIMM, UNIC, UIMH et la Fédération de la Plasturgie) et des directions régionales de l'ADEME dans l'analyse des candidatures a permis d'identifier 50 entreprises dans 15 régions, de tailles variées et de différents secteurs tels que l'agro-alimentaire, la métallurgie, le commerce, la plasturgie, l'imprimerie...



Les secteurs jugés prioritaires par le Comité de Pilotage sont la métallurgie, la distribution/transport, l'agro-alimentaire, l'imprimerie/papeterie et la plasturgie parce qu'ils sont fortement producteurs de déchets. Ces secteurs disposent de plus d'un nombre important d'initiatives possibles pour les entreprises dans leurs démarches en matière de gestion des déchets.

Un accompagnement sur-mesure pour chaque entreprise

Chaque entreprise a une organisation et des processus qui lui sont propres. Une approche sur-mesure de la gestion des déchets est donc un préalable à la mise en œuvre d'une politique de réduction des déchets efficace.

C'est pour cette raison que l'ADEME a imaginé l'expérimentation « Entreprises témoins » en trois étapes :

1^{er} temps : le diagnostic.

Un diagnostic déchets sur site d'une journée a été réalisé afin de définir un plan d'actions spécifique. Ces plans d'actions dressent la liste des actions déchets passées ou futures de l'entreprise susceptibles de permettre des économies. Chacun compte entre 1 et 16 actions, selon les entreprises.

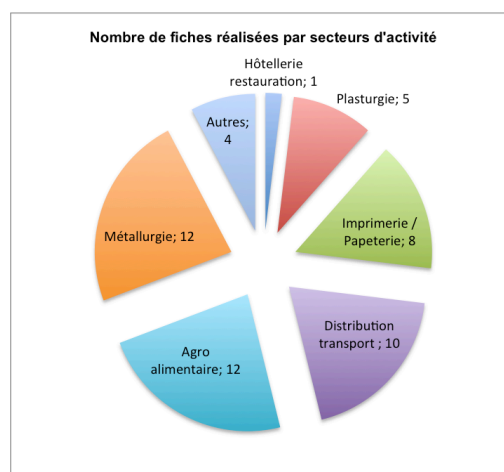
2^{ème} temps : l'accompagnement *in situ*

Pendant un an, les entreprises ont été accompagnées par un expert de l'ADEME pour déployer les plans d'actions choisis. Des points trimestriels avec chaque entreprise ont permis d'assurer un suivi et un accompagnement spécifiques.

3^{ème} temps : le bilan

Pendant 3 mois, l'ADEME a réalisé avec les entreprises un bilan des actions menées. Les actions ayant permis de faire des économies ont été consignées dans des fiches exemples destinées à être communiquées à toutes les entreprises.

L'essentiel des actions qui a pu être finalisé portait sur les mélanges déchets industriels non dangereux : les papiers et/ou cartons et les plastiques.

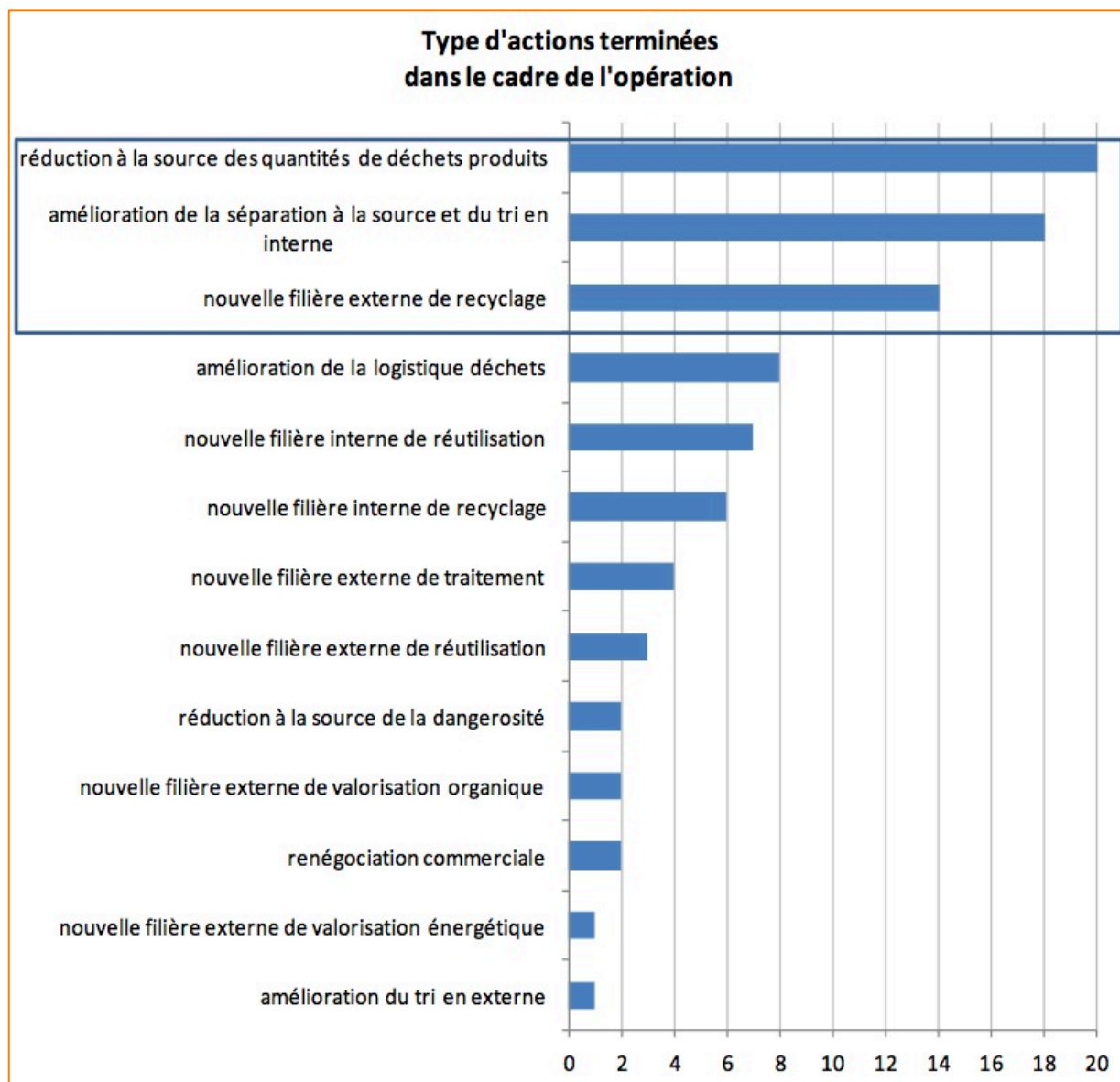


L'ensemble des actions mises en place dans 40 entreprises² a permis au total de réaliser 1,5 millions d'euros d'économies pérennes au bout d'un an. D'autres actions sont actuellement en cours et généreront de nouvelles économies.

Des résultats concrets en matière de réduction et recyclage des déchets

Au total, 88 actions ont été menées à termes dans les « 50 Entreprises témoins » et ce, dans 3 catégories essentiellement :

- la réduction à la source des quantités de déchets produits (23%)
- l'amélioration de la séparation à la source et du tri en interne (20%)
- de nouvelles filières externes de recyclage (16%)



Convaincues par l'intérêt de cette démarche, les entreprises participantes souhaitent à présent poursuivre cette dynamique : ainsi **aujourd'hui près de 90 actions sont en cours de mise en place et 30 autres sont à l'étude.**

C'est le cas notamment de France Restauration Rapide qui instaure le tri des biodéchets dès l'ouverture de toute nouvelle structure et souhaite déployer la méthanisation de ses biodéchets sur l'ensemble de ses sites.

² Les 10 autres entreprises ont réalisé des économies sur une période supérieure à un an ou sont sorties volontairement de l'expérimentation.

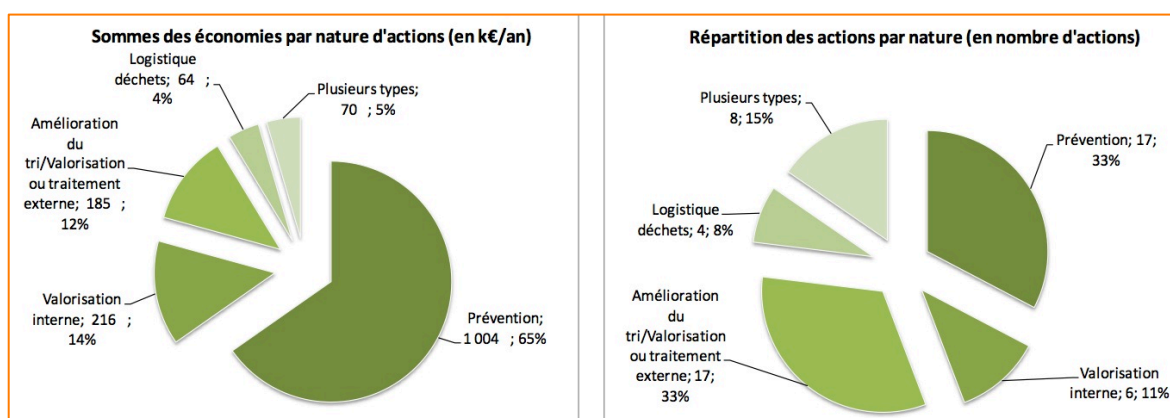
Améliorer les performances économique et environnementale des entreprises

Une rentabilité variable en fonction du type d'actions menées

80% des bénéfices proviennent des actions de réduction des déchets et de recyclage des matières premières à la source, lors de la phase de production

Si toutes les actions ont un impact environnemental et économique positif, elles ne génèrent pas toutes le même bénéfice³ :

- Les actions de réduction des déchets et recyclage des matières premières à la source (réductions des quantités et de la dangerosité des déchets) portent sur des quantités variées de déchets – de toute nature. **Ces actions représentent les économies les plus fortes.** En effet, en permettant à la fois de réduire les coûts de gestion des déchets externes et internes et les coûts de production, elles peuvent représenter plusieurs centaines de milliers d'euros d'économies par an. Ce sont principalement les coûts d'achats de matières premières et de composants qui permettent d'atteindre de telles économies
- Les actions de valorisation (optimisation du tri, recyclage, valorisation organique ou énergétique) impliquent un prix de rachat variable des déchets générés.



Les entreprises mesurent mieux le coût de leurs déchets⁴

Les entreprises participantes savent désormais estimer le coût de gestion externe des déchets et occasionnellement les coûts d'achats de matières premières. A l'issue de l'expérimentation, elles sont d'autant mieux armées pour déployer une véritable politique de gestion des déchets.

Il existe trois types de coûts :

- **Les coûts de production** : seuls les coûts d'achat de matières premières dans les cas d'actions de prévention sont identifiés par les entreprises, qui ne tiennent par ailleurs pas compte des coûts de transformation de la matière, d'énergie, de stockage, etc.
- **Les coûts de gestion interne** : ils sont très peu comptabilisés, à part dans le cas de prétraitement du déchet sur le site. Sinon, ils sont considérés comme négligeables par l'ensemble des entreprises ayant réalisé des actions de prévention.
- **Les coûts de gestion externe** : ils sont en moyenne 4 fois inférieurs aux coûts d'achat de matières premières et de composants.

³ Economies calculées sur un an par action

⁴ Les données collectées sur les actions de prévention ont été exploitées pour estimer le coût complet des déchets.

A noter, dans le cas des déchets d'emballages, le fournisseur et le client doivent être engagés conjointement dans la démarche de calcul du coût complet du déchet. En effet, les coûts d'achat des matériaux ou des composants de l'emballage sont à la charge du fournisseur mais les coûts de gestion du déchet sont à la charge du client. L'appréciation globale du coût du déchet peut permettre aux deux entreprises d'identifier le poids financier qu'il représente globalement. Des démarches communes peuvent alors permettre à chacun de diminuer ses coûts.

BEL'M & FACOM : des actions exemplaires et reproductibles de réduction à la source des déchets

BEL'M, fabrication industrielle de portes d'entrée en aluminium pour habitations individuelles, l'une des 50 entreprises témoins



53 000€/an d'économies en optimisant la découpe des profils (coupe verticale d'une construction)

BEL'M emploie des profils qu'elle découpe en deux étapes dans des barres en aluminium pour fabriquer ses portes. Elle génère des quantités importantes de chutes qu'elle revend 800 €/t à un recycleur.

BEL'M a décidé d'optimiser la découpe des longueurs des barres en aluminium qu'elle utilise à la première étape de découpe pour de nombreux types de profils.

→ Des résultats concrets :

- En optimisant les longueurs, BEL'M a ainsi réduit ses chutes et sa consommation de barres. Les économies sur les achats compensent largement la diminution des recettes de recyclage.
- En 2011, l'optimisation de la découpe a permis à BEL'M de consommer environ 5 000 barres de 6,6 mètres en moins à production égale = **+ 70 000 € d'économies sur l'achat des barres/an**
- 21 tonnes de déchets ont été évitées, ce qui diminue la recette de recyclage = **- 17 000 € en moins de recettes de recyclage**

50 000€/an d'économies prévisionnelles en optimisant le système d'encollage

En 2011, BEL'M a généré 24 tonnes de déchets de colle mélangée à du solvant qui étaient incinérés avec récupération d'énergie. Cette quantité importante est due à la technologie d'encollage qui impose une largeur fixe du peigne d'encollage. Pour réduire à la source les déchets de colle, BEL'M a donc décidé d'investir dans un bras articulé qui applique la colle de façon adaptée à la surface à encoller.

→ Des résultats concrets :

- Le coût du nouveau système d'encollage sera amorti sur l'ensemble de sa durée de vie = **- 9 000 € d'amortissement de l'investissement/an**
- 18 tonnes de déchets de colle et de solvants évités = **+ 11 000 € d'économies sur incinération/an**
- Le changement de technologie permet de diminuer les achats de colle = **+ 30 000 €/an d'économies sur l'achat de colle**
- Le changement de technologie permet de diminuer les achats de solvants = **+ 18 000 €/an sur l'achat de solvant**

**FACOM, construction d'outillage à la main (tournevis, clefs, douille...)
l'une des 50 entreprises témoins**



83 000 €/an d'économies en changeant la technologie de production

Depuis 2007, le site de production d'Arbois du groupe FACOM utilise un nouveau produit, une technologie de moule d'injection plastique à canaux chauds qui ne produit plus aucune carotte (une carotte est un déchet de matière refroidie dans le canal).

→ Des résultats concrets :

- Malgré un investissement plus important qu'avec un moule traditionnel, ce supplément sera amorti sur l'ensemble de sa durée de vie (5 ans) = - **6 000 €/an d'amortissement**
- Pour la même production, la nouvelle technologie consomme 30% de matière plastique en moins = + **86 000 € d'économies sur l'achat de plastique/an**
- L'élimination des carottes diminue le tonnage total des Déchets Industriels Banals (DIB) en mélange mis en décharge et les coûts associés = + **3 000 € d'économies sur la mise en décharge**

11 000 €/an d'économies en réduisant et en triant les déchets

Depuis 2011, le site de production d'Arbois a fait supprimer des emballages cartons qui n'étaient pas indispensables et FACOM se fait livrer en cartons réutilisables. En parallèle, elle a amélioré le tri et le recyclage de ses déchets plastiques.

→ Des résultats concrets :

- Le site de productions d'Arbois reçoit moins de cartons des ses fournisseurs. Le déconditionnement des produits reçus est plus rapide = + **2 200 €/an d'économies sur le déconditionnement et sur le recyclage des déchets cartons**
- Certains cartons sont réutilisés = + **800 €/an d'économies sur l'achat**
- Le site de production d'Arbois trie et fait recycler le polyamide et le polypropylène = + **2 200 €/an d'économies sur le recyclage**
- L'entreprise a remplacé le PVC (Polychlorure de vinyle) par l'APET (Amorphe Polyéthylène téréphtalate). L'APET est moins cher et mieux valorisé = + **5 500 €/an d'économies sur achat et recette de valorisation**

L'ADEME accompagne les entreprises dans la réduction leurs déchets

Convaincre par l'exemple :

Forte du succès de l'expérimentation « 50 Entreprises témoins », l'ADEME a lancé deux appels à candidatures qui ont permis de sélectionner de nouvelles entreprises témoins :

- **« Calcul du vrai coût des déchets »** : appliquer une nouvelle méthode de comptabilité analytique pour mieux identifier les pertes (€ et tonnes) et les priorités de réduction.
15 entreprises témoins vont bénéficier d'une expertise gratuite de l'ADEME afin de réévaluer le coût de leurs déchets et d'utiliser la réduction de ces derniers pour précisément diminuer ces coûts. Autant de bénéfices - environnemental, économique, communication - et de connaissances pour les entreprises choisies.
- **« Réduire et recycler ses déchets : un investissement rentable ? »** : calcul de la rentabilité des investissements de réduction & recyclage à la source : il s'agit d'analyser la rentabilité prévisionnelle puis réelle des investissements dans les entreprises productrices de déchets.
17 entreprises témoins, qui ont investi ou prévoient d'investir dans la réduction ou le recyclage à la source de leurs déchets, ont été retenues. L'ADEME leur apportera son expertise gratuitement pour analyser la rentabilité de cet investissement.

→ Les premiers résultats de ces deux opérations seront disponibles en juin 2013.

Informier et sensibiliser les professionnels :

Des ressources en ligne :

- 10 exemples de méthodologies d'action pour les entreprises qui associent réduction des coûts et réduction des déchets (Japon, Allemagne, UK) ;
- 15 exemples de partenariats client/fournisseurs pour réduire ou recycler les déchets à la source (disponible en décembre 2012).
- Rubrique « Déchets » du [site](#) de l'ADEME
- Rubrique « Offre de l'ADEME », « Entreprises » du [site](#) de l'ADEME
- Site [OPTIGEDE](#) : section « outils/méthodes » / rubrique « prévention »
- Des programmes courts de témoignages d'entreprises qui démontrent qu'investir dans la réduction des déchets, c'est un pari gagnant : "Entre(...)prises de conscience" à découvrir [ici](#)